



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/115
5 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT
(Dixième session, 20-22 octobre 2003)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIXIÈME SESSION

**qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le lundi 20 octobre 2003, à 10 heures**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant de la cinquante-huitième session de la Commission qui intéressent le Comité.
3. Table ronde informelle sur le thème: «L'environnement dans une région en mutation».
4. Mise en œuvre au plan régional des résultats du Sommet mondial sur le développement durable.
5. Présentation de l'étude de performance environnementale (EPE) de l'Azerbaïdjan et adoption des recommandations correspondantes.
6. Résultats de la Conférence ministérielle de Kiev:
 - a) Surveillance de l'environnement;
 - b) Avenir du programme relatif aux études de performance environnementale;
 - c) Énergie et environnement;
 - d) Éducation pour le développement durable;

- e) Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale;
 - f) Partenariat pour l'environnement, l'eau et la sécurité en Asie centrale;
 - g) Autres points:
 - i) Stratégie de communication;
 - ii) Modes de consommation durables.
7. Accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement:
- a) Appui aux accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement;
 - b) Activités en cours concernant les accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement qui requièrent une attention particulière.
8. Futures orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement.
9. Activités intersectorielles:
- a) Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE);
 - b) Environnement et santé: préparatifs de la Conférence ministérielle de Budapest (2004).
10. Adoption du programme de travail pour 2003-2006.
11. Assistance financière aux pays en transition et contributions des pays aux fonds d'affectation spéciale de la CEE.
12. Session extraordinaire du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires chargés du programme «Un environnement pour l'Europe».
13. Questions diverses.
14. Élection du bureau de la onzième session.
15. Clôture de la dixième session.

* * *

Lundi 20 octobre 2003

Point 1: Adoption de l'ordre du jour (10 heures-10 h 15)

Le Comité doit adopter l'ordre du jour de sa dixième session.

Ordre du jour provisoire (ECE/CEP/115)

Point 2: Questions découlant de la cinquante-huitième session de la Commission qui intéressent le Comité (10 h 15-10 h 30)

Le Comité sera informé des décisions prises par la Commission qui intéressent le Comité.

Questions découlant de la cinquante-huitième session de la Commission qui intéressent le Comité (CEP/2003/17)

Point 3: Table ronde informelle sur le thème «L'environnement dans une région en mutation» (10 h 30-13 heures)

Face aux mutations politiques et économiques que connaît l'Europe, et considérant en particulier l'élargissement de l'Union européenne, le Comité des politiques de l'environnement organisera une table ronde informelle sur le thème «L'environnement dans une région en mutation». Les participants à la table ronde et les délégués sont invités à procéder à un échange de vues sur les mutations que connaît la région et à analyser leurs incidences sur le plan de l'environnement.

Documents devant servir de base au débat (CEP/2003/18)

Point 4: Mise en œuvre au plan régional des résultats du Sommet mondial sur le développement durable (15 heures-15 h 30)

Le Comité sera informé des résultats de la onzième session de la Commission du développement durable (New York, avril 2003). Il lui sera également rendu compte des préparatifs de la réunion préparatoire régionale de la CEE-ONU pour l'application des engagements en matière d'environnement découlant du Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur le développement durable et de la Déclaration de Johannesburg. La réunion préparatoire régionale sera essentiellement consacrée aux modules thématiques prioritaires que la Commission du développement durable, à sa onzième session, a décidé de retenir pour le cycle 2004-2005, à savoir l'eau, l'assainissement et les établissements humains.

Le Comité voudra peut-être prendre note de ces informations et débattre des préparatifs du volet environnemental de la réunion régionale, en ayant également à l'esprit les décisions prises à cet égard lors de la Conférence de Kiev.

Point 5: Présentation de l'étude de performance environnementale (EPE) de l'Azerbaïdjan et adoption des recommandations correspondantes (15 h 30-16 h 30)

Le Comité soumettra à un examen par des pairs l'étude de performance environnementale de l'Azerbaïdjan. À cette fin, les résultats des débats de la réunion du Groupe d'experts tenue le 17 octobre 2003 seront présentés au Comité. L'examen par des pairs s'achèvera par l'adoption des recommandations. Le Comité sera également informé sur les prochaines études, relatives à la Bosnie-Herzégovine et au Tadjikistan.

Projet d'EPE de l'Azerbaïdjan (CEP/2003/19)

Point 6: Résultats de la Conférence ministérielle de Kiev

Le Comité doit procéder à un échange de vues sur les résultats de la Conférence de Kiev. Il voudra peut-être, en particulier, examiner les décisions relatives à l'avenir du programme «Un environnement pour l'Europe» et au rôle du Comité dans la surveillance de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de Kiev, et étudier de quelle manière les engagements pertinents de la Déclaration de Kiev pourront être intégrés à son programme de travail.

Déclaration ministérielle adoptée à Kiev (ECE/CEP/94/Rev.1), Rapport de la Conférence ministérielle (ECE/CEP/96) et Tableau récapitulatif du suivi de la Conférence de Kiev (CEP/2003/20)

a) Surveillance de l'environnement (16 h 30-17 heures)

Le Comité sera informé sur les activités du Groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement. Conformément à la Déclaration ministérielle, il voudra peut-être débattre et décider de la meilleure manière d'élaborer plus avant les recommandations propres à améliorer les capacités de surveillance dans la région de la CEE, par l'entremise du cadre de coopération fourni par le Groupe de travail. Le Comité doit aussi en principe adopter la version mise à jour du mandat du Groupe de travail qu'il a établie à sa quatrième session.

*Rapport sur la quatrième session du Groupe de travail spécial (CEP/AC.10/2003/2),
Projet de mandat du Groupe de travail spécial (CEP/AC.10/2003/4)*

b) Avenir du programme relatif aux études de performance environnementale (17 heures-17 h 30)

Le Comité doit se pencher sur l'avenir du programme relatif aux études de performance environnementale, en procédant à un bilan de l'expérience acquise à ce jour. Les décisions adoptées à la Conférence de Kiev à propos de l'avenir de ce programme structureront ce débat. Les pays qui remplissent les conditions requises voudront peut-être indiquer s'ils souhaitent mener à bien une seconde étude.

Programme relatif aux études de performance environnementale: L'avenir du programme (CEP/2003/21)

c) Énergie et environnement (17 h 30-18 heures)

Les Ministres réunis à Kiev ont souscrit aux Lignes directrices sur la réforme de la tarification et du subventionnement de l'énergie, qui avaient été élaborées conjointement par le Comité des politiques de l'environnement et le Comité de l'énergie durable, et ils ont invité ces deux comités à étudier le rôle que peuvent jouer les instruments économiques pour ce qui est d'encourager l'exploitation de sources d'énergie renouvelables en tenant compte des travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres organisations internationales. Le Comité des politiques de l'environnement sera informé du projet de mandat et de programme de travail du Groupe de travail spécial de l'énergie renouvelable que le Comité du développement durable doit créer à sa session de novembre 2003.

Le Comité des politiques de l'environnement voudra peut-être examiner de quelle manière il pourrait être associé aux travaux du Groupe de travail spécial de l'énergie renouvelable afin de constituer une instance conjointe de suivi de la décision prise à Kiev.

Document devant servir de base au débat (ENERGY/2003/15)

Mardi 21 octobre 2003

Point 6: Résultats de la Conférence ministérielle de Kiev (suite)

d) Éducation pour le développement durable (10 heures-10 h 30)

Le Comité voudra peut-être examiner l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de l'éducation pour le développement durable, en partant de la déclaration approuvée par les Ministres à Kiev. Conformément à cette déclaration, le processus conjoint d'éducation pour le développement durable nécessite l'instauration de liens étroits et d'une coopération avec tous les intervenants internationaux concernés dans la région et, en particulier, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). À cette fin, le Comité voudra peut-être décider la création d'une équipe spéciale composée d'experts de l'éducation et de l'environnement et chargée d'élaborer cette stratégie.

Cadre des activités futures sur l'éducation pour le développement durable (CEP/2003/22)

e) Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (10 h 30-11 heures)

À la Conférence de Kiev, les Ministres ont estimé que la Stratégie constituait une base importante pour l'élaboration de plans d'action et l'instauration de partenariats et ils ont demandé aux États membres de la CEE-ONU, aux organisations internationales et aux autres institutions de soutenir les initiatives prises pour atteindre ses objectifs.

Le Comité sera informé sur la réunion de l'Équipe spéciale du PAE consacrée à la mise en œuvre de la Stratégie (septembre 2003). En outre, les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale seront invités à informer le Comité des mesures qu'ils auraient prises pour mettre en œuvre la Stratégie.

Le Comité voudra peut-être débattre et décider des mécanismes de coopération interinstitutions propres à favoriser la réalisation des objectifs et axes d'action essentiels de la Stratégie.

f) Partenariat pour l'environnement, l'eau et la sécurité en Asie centrale (11 heures-11 h 40)

Le conseiller régional et les représentants des organisations internationales opérant en Asie centrale sont invités à informer le Comité sur le partenariat pour l'environnement, l'eau et la sécurité en Asie centrale. Conformément à la déclaration ministérielle, le Comité voudra peut-être étudier les moyens de soutenir les efforts que les pays d'Asie centrale, par l'intermédiaire de leur ministère de l'environnement et de l'eau, des ONG et des organisations internationales, déploient pour développer l'Initiative de l'Asie centrale sur l'environnement, l'eau et la sécurité.

Comme suite à la recommandation tendant à commencer à établir un accord de partenariat sur les problèmes transfrontières dans le domaine de l'eau, l'environnement et la sécurité, le Comité voudra peut-être étudier de quelle manière il pourrait coopérer avec la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau membres de la CEE et d'autres organisations internationales pour élaborer un programme de travail et définir des mesures concrètes de suivi. Cette action contribuerait aussi au suivi du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et du Partenariat stratégique sur l'eau et le développement durable lancé à la Conférence de Kiev.

g) Autres points

i) Stratégie de communication (11 h 40-12 heures)

À Kiev, les Ministres ont insisté sur la nécessité de mettre au point une stratégie de communication en vue de faire davantage connaître le programme «Un environnement pour l'Europe» auprès d'un ensemble plus vaste de parties concernées ainsi que du grand public, en se fondant sur les réalisations du programme. Le Comité a été invité à élaborer cette stratégie en consultation avec d'autres organes subsidiaires principaux et en coopération avec d'autres organisations.

Le Comité voudra peut-être débattre de cette question sur la base d'une proposition établie par le secrétariat.

Document de travail contenant les éléments d'une stratégie de communication (CEP/2003/23)

ii) Modes de consommation durables (12 heures-12 h 15)

Un atelier de la CEE-ONU sur les moyens d'encourager les initiatives locales visant à favoriser des modes de consommation durables a eu lieu en 1998. Le suivi de cette initiative est assuré par le Programme paneuropéen conjoint CEE-ONU/Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et comportera l'organisation d'un atelier à Chypre, en novembre 2003.

Le Comité voudra peut-être prendre note de ces informations et examiner la possibilité d'entreprendre d'autres activités dans ce domaine.

Point 7: Accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement

**a) Appui aux accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement
(12 h 15-12 h 30)**

Le Comité doit en principe examiner les résultats des consultations informelles entre les représentants des bureaux du Comité et des organes directeurs des conventions de la CEE, qui ont eu lieu le 3 juillet 2003 et portaient sur: i) les orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement (voir point 8 de l'ordre du jour); ii) les moyens de contribuer à la mise en œuvre des Principes directeurs pour le renforcement du respect de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans la région de la CEE (ECE/CEP/107); et iii) les moyens d'aider les pays à se doter de capacités pour la mise en œuvre d'obligations conventionnelles spécifiques. Partant de ces discussions, le Comité est invité à décider de la suite à donner.

Rapport sur les consultations informelles entre les bureaux du Comité et les bureaux des conventions (CEP/2003/24)

b) Activités en cours concernant les accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement qui requièrent une attention particulière (12 h 30-13 heures)

Le Comité sera informé des activités prévues suite à l'adoption et à la signature, au cours des réunions extraordinaires des Parties aux quatre conventions tenues au cours de la Conférence ministérielle de Kiev, des Protocoles relatifs à l'évaluation de l'impact sur l'environnement, à la responsabilité civile et aux registres des rejets et transferts de polluants.

Le Comité sera également informé des autres faits nouveaux majeurs concernant les conventions de la CEE relatives à l'environnement et des autres activités importantes menées dans le cadre de ces conventions, l'accent étant mis sur les principales réalisations et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des conventions et de leurs protocoles. Le Comité voudra peut-être également procéder à un échange de vues sur la manière dont il pourrait contribuer aux travaux menés dans le cadre de ces conventions.

**Point 8: Futures orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement
(15 heures-18 heures)**

Le Comité doit en principe examiner et adopter le document intitulé «Futures orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement», dont l'objet est de fournir au Comité des lignes directrices pour ses travaux futurs. Le Comité est invité à se référer: i) à la Déclaration ministérielle de Kiev; ii) au plan de mise en œuvre des décisions du Sommet mondial sur le développement durable; et iii) aux consultations informelles entre ses bureaux et ceux des conventions (CEP/2003/24).

Projet de document sur les futures orientations stratégiques concernant l'environnement (CEP/2003/25)

Mercredi 22 octobre 2003

Point 9: Activités intersectorielles

a) Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) (10 heures-10 h 30)

Le Comité sera informé des résultats de la première session du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) tenue les 10 et 11 avril 2003, en ce qui concerne plus particulièrement le programme de travail qui a été adopté pour 2003-2005. Le Comité entendra en outre un rapport sur l'état d'avancement de différentes activités.

Le Comité voudra peut-être examiner les moyens de mieux encourager la coopération intersectorielle pour l'exécution des activités entrant dans le cadre du PPE.

Rapport sur la première session du Comité directeur du PPE-TSE (ECE/AC.21/2003/6)

b) Environnement et santé: préparatifs de la Conférence ministérielle de Budapest (2004) (10 h 30-11 heures)

Le Comité sera informé sur les réunions tenues à Copenhague, en avril 2003, à Stockholm, en juin 2003, et à Prague, les 9 et 10 octobre 2003, en vue de préparer la Conférence ministérielle de Budapest. Deux autres réunions intergouvernementales sont prévues pour les 27 et 28 novembre 2003, à Evora (Portugal), et les 3 et 4 mars 2004 (en un lieu qui reste à déterminer).

Au cours des dernières réunions préparatoires, les débats ont été centrés sur trois grands domaines sur lesquels la Conférence de Budapest est appelée à se pencher: i) examen des progrès réalisés depuis la conférence précédente; ii) renforcement de la base décisionnelle en matière de politiques; et iii) questions qui commencent à prendre une importance croissante. Les principaux résultats escomptés de la Conférence sont une déclaration récapitulant l'engagement pris par les États membres de s'attaquer à un certain nombre de questions environnementales et sanitaires précises à l'échelle européenne et un plan d'action sur l'environnement et la santé des enfants en Europe.

Le Comité voudra peut-être prendre note de ces informations. Les délégations sont invitées à coordonner avec leurs homologues nationaux du secteur de la santé l'élaboration de la contribution appropriée au processus préparatoire de la Conférence ministérielle susmentionnée.

Rapport annuel du Comité européen pour l'environnement et la santé (CEES)

Point 10: Adoption du programme de travail pour 2003-2006 (11 heures-11 h 30)

Le Comité examinera les orientations de ses travaux et les activités correspondantes, à partir des « futures orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement », de la Déclaration de Kiev, des descriptifs du sous-programme « Environnement » pour l'exercice biennal 2004-2005 et du projet de programme de travail qui en découle. Il se prononcera sur chaque élément de programme et sur les activités correspondantes et adoptera le programme,

en faisant ressortir, le cas échéant, les activités nouvelles par rapport à celles prévues pour 2004 dans le budget-programme de 2004-2005. Il conviendrait que dans cet examen une attention soit accordée aux problématiques transsectorielles, celle de la parité entre les sexes en particulier.

*Projet de programme de travail du Comité des politiques de l'environnement
(ECE/CEP/115/Add.1)*

Point 11: Assistance financière aux pays en transition et contributions des pays aux fonds d'affectation spéciale de la CEE (11 h 30-11 h 45)

Le Comité sera informé de l'état des fonds d'affectation spéciale et les pays donateurs sont invités à annoncer de nouvelles contributions à ces fonds.

Nouveaux critères relatifs à l'appui financier

Point 12: Session extraordinaire du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires chargé du programme «Un environnement pour l'Europe» (11 h 45-11 h 50)

Le Bureau a prié le Comité des politiques de l'environnement de noter et approuver la décision prise à la Conférence de Kiev à propos de la convocation d'une session extraordinaire du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires chargé du programme «Un environnement pour l'Europe» afin de décider du pays d'accueil et de la date de la sixième Conférence ministérielle du programme. La session extraordinaire du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires doit se tenir le mercredi 23 octobre, de 15 heures à 18 heures.

Point 13: Questions diverses (11 h 50-12 h 20)

Toutes autres questions que les délégations pourraient vouloir soulever.

Point 14: Élection du bureau de la onzième session (12 h 20-12 h 40)

Le Comité doit élire un président et les membres de son bureau.

Point 15: Clôture de la dixième session (12 h 40-13 heures)

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et décisions adoptées par le Comité. En liaison avec le Bureau, le secrétariat mettra au point la version définitive du projet de rapport sur la dixième session, qui sera ensuite distribué aux pays membres.

* * *

Pour prendre connaissance du projet de rapport avant sa distribution, consulter le site Web du Comité (<http://www.unece.org/env/cep/>).

* * *

Session extraordinaire du Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires chargé du programme «Un environnement pour l'Europe» (15 heures-18 heures)

Annexe



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Please Print

Title of the Conference _____ **Date :** _____

10th session of the Committee on Environmental Policy. Attention: M.s. N. Hari, Fax 0041 22 9070107

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. **Family Name** _____ **First Name** _____
 Mrs. _____
 Ms. _____

Participation Category

Head of Delegation <input type="checkbox"/>	Observer Organization <input type="checkbox"/>	Participating From / Until
Delegation Member <input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.) <input type="checkbox"/>	From _____
Observer Country <input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below) <input type="checkbox"/>	Until _____

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference English French Other _____

Official Occupation (in own country) _____ **Passport or ID Number** _____ **Valid Until** _____

Official Telephone N°. _____ **Fax N°.** _____ **E-mail Address** _____

Permanent Official Address

Address in Geneva _____ **Date of Birth** _____

<p>On Issue of ID Card</p> <p>Participant Signature</p> <p>_____</p> <p>Spouse Signature</p> <p>_____</p> <p>Date</p> <p>_____</p>	<p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO. IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO</p>	<p>Security Use Only</p> <p>Card N°. Issued</p> <p>_____</p> <p>Initials, UN Official</p> <p>_____</p>
--	--	---	---